

L'insertion des diplômés de licence professionnelle

En chiffres

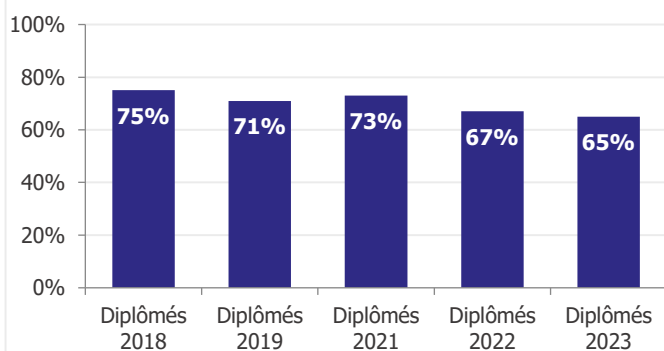
	Diplômés 2023
Effectif diplômés	1 290
Taux de poursuite d'études	52 %
Temps d'accès à l'emploi	2,8 mois
Accès au premier emploi en 3 mois ou moins	65 %
Salaire moyen à l'embauche	1 936 €
Situation à 18 mois :	
Taux de chômage	14 %
Taux d'emploi stable	71 %
Part des PCS cadre	16 %
Part des PCS profession intermédiaire	61 %
Salaire moyen à 18 mois	2 183 €

Dix-huit mois après l'obtention de leur licence professionnelle en 2023, moins de la moitié des diplômés sont présents sur le marché de l'emploi. En effet, un diplômé sur deux prolonge son parcours de formation immédiatement après la licence professionnelle.

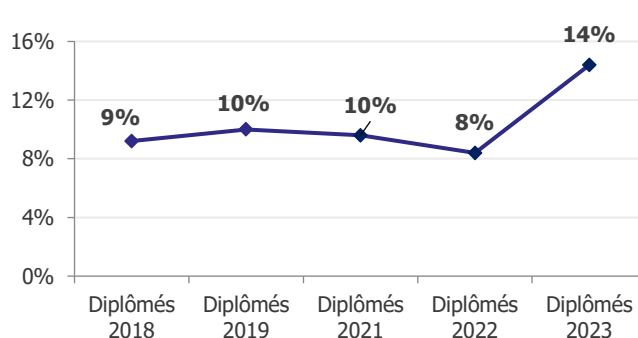
Dans un contexte national de hausse progressive du chômage des jeunes, selon l'INSEE¹, les diplômés 2023 accèdent moins souvent que leurs aînés au premier emploi en trois mois ou moins. De surcroît, ils sont plus souvent en recherche d'emploi que la promotion précédente (+ 6 points), soit 14 % de diplômés en recherche d'emploi.

En revanche, les conditions d'emploi restent aussi favorables : la majorité des diplômés occupent des emplois stables et correspondant à leur niveau de formation.

Evolution de l'accès au premier emploi en 3 mois ou moins depuis 5 ans



Evolution du taux de chômage à 18 mois depuis 5 ans



Définitions

Taux de poursuite d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

Accès au premier emploi :

- Durée moyenne entre l'obtention du diplôme et la date d'entrée dans le premier emploi.

- Part des diplômés accédant à l'emploi en 3 mois ou moins. Les étudiants ayant poursuivi leurs études l'année suivant l'obtention du diplôme sont exclus du calcul.

Taux de chômage :

Part des actifs en recherche d'emploi au moment de l'enquête.

Taux d'emploi stable :

Part des emplois stables (CDI+fonctionnaire) parmi les diplômés en emploi.

Part des PCS cadre et part des PCS profession intermédiaire :

Part des emplois de niveau cadre et profession intellectuelle supérieure / profession intermédiaire parmi les diplômés en emploi. Les emplois sont classés selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'INSEE.

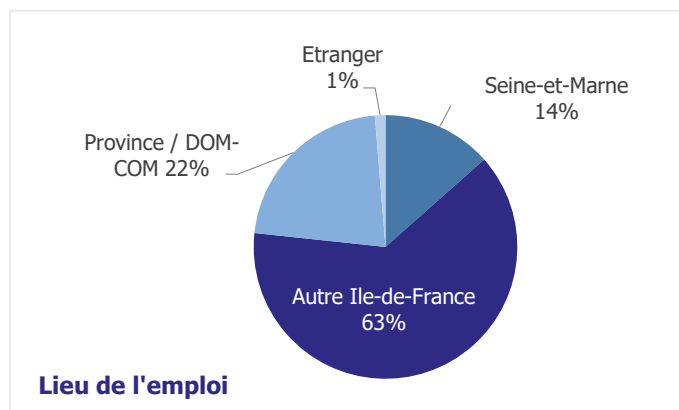
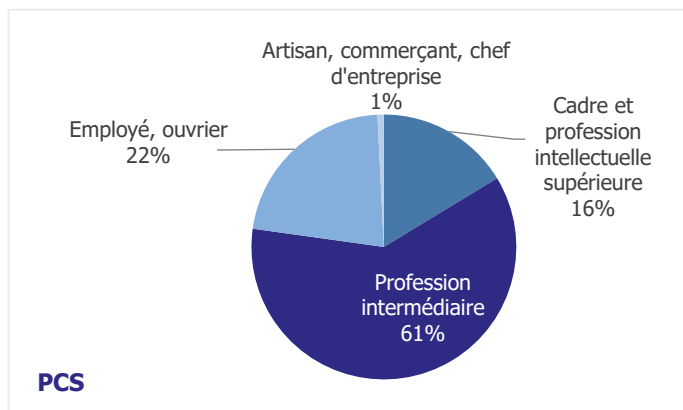
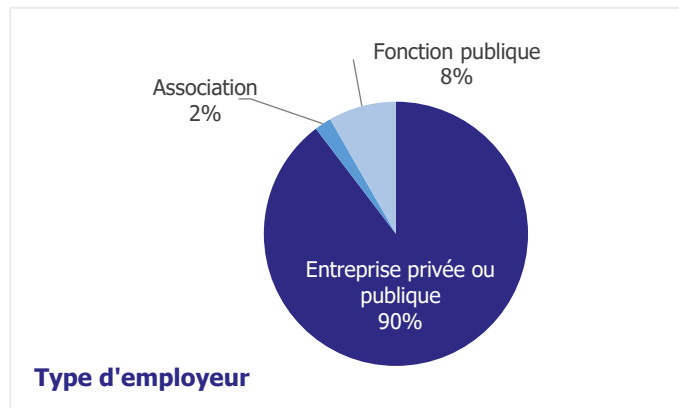
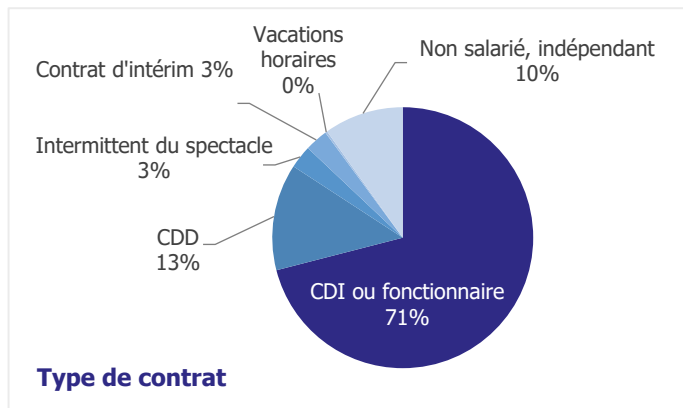
Salaire moyen à l'embauche :

Salaire net mensuel à l'embauche pour les salariés en France, à temps complet, en euros.

Salaire moyen à 18 mois :

Salaire net mensuel pour les salariés en France, à temps complet (primes éventuelles mensualisées) en euros.

L'emploi à 18 mois



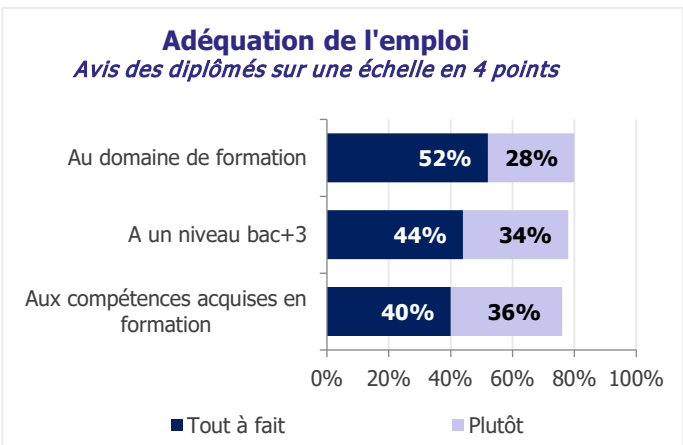
Parmi les diplômés en emploi dix-huit mois après l'obtention de la licence professionnelle, près des trois quarts occupent des emplois stables (CDI ou fonctionnaires). Parmi les emplois non stables, les situations précaires (contrat d'une durée inférieure à six mois, intérim, statut d'intermittence, etc.) sont importantes (60 %). Toutefois, parmi l'ensemble des diplômés en emploi, elles restent peu fréquentes (11 %).

Près de huit emplois sur dix relèvent de la PCS des professions intermédiaires ou des cadres, selon la nomenclature de l'INSEE. D'ailleurs, près de huit diplômés sur dix estiment occuper un emploi en adéquation avec leur niveau d'études. Un cinquième des emplois sont de niveau employés ou ouvriers, part toutefois à nuancer. En effet, certaines licences professionnelles ayant des débouchés très ciblés influencent mécaniquement la répartition. C'est le cas, par exemple, de la licence professionnelle Guide conférencier menant à des emplois classés employés dans la nomenclature.

La plupart des diplômés exercent dans le secteur privé ; les emplois dans la Fonction publique et le milieu associatif sont rares. Plus des trois quarts occupent un emploi en Ile-de-France. Parmi ceux exerçant en province, la moitié effectue un retour au département d'origine, à savoir le département d'obtention de leur bac.

Dix-huit mois après l'obtention du diplôme, les apprentis sont moins souvent au chômage et lorsqu'ils sont en emploi, ils occupent plus fréquemment des emplois stables et qualifiés au sens des PCS de l'INSEE. D'ailleurs, ils estiment plus fréquemment que les diplômés de formation initiale que leur emploi correspond à leur niveau de diplôme et domaine de formation (+ 8 points). De surcroît, ils considèrent plus fréquemment mettre en œuvre dans leur emploi les compétences acquises en formation (+ 6 points).

Historiquement, les apprentis de licence professionnelle accèdent plus rapidement à l'emploi que les diplômés de formation initiale. Cependant, pour la promotion 2023, le temps moyen d'accès à l'emploi des apprentis est sensiblement plus long que celui des diplômés de formation initiale et ce pour tous les domaines de formation. Cette rupture s'explique en partie par les moyens mobilisés pour accéder au premier emploi. Bien que les apprentis soient, comme leurs aînés, souvent recrutés dans l'entreprise de leur apprentissage (44 %), on observe une légère baisse par rapport aux diplômés 2022 (- 3 points). De plus, ils sont moins souvent directement contactés par une entreprise, par exemple via les réseaux sociaux (- 5 points). En revanche, ils ont plus souvent trouvé leur emploi en candidatant (en répondant à une annonce, en faisant une candidature spontanée...) (+ 11 points). Et ces démarches de recherche nécessitent logiquement plus de temps



pour trouver un emploi. A l'inverse, les étudiants de formation initiale sont plus souvent directement sollicités par les entreprises : + 8 points par rapport aux diplômés 2022. Cependant, comme les apprentis, ils sont sensiblement moins souvent recrutés par l'entreprise d'accueil de la licence professionnelle : 31 % pour les diplômés 2023 contre 35 % pour les diplômés 2022. En revanche, ils créent plus souvent leur activité (+ 6 points) et ce dans des temps relativement courts.

Les apprentis sont très nombreux en Droit, économie, gestion ou Sciences, technologies, santé (88 %), et le sont moins en Arts, lettres, langues (72 %) et moins encore en Sciences humaines et sociales (53 %). Ainsi, les conditions d'emplois plus favorables des apprentis expliquent en partie celles satisfaisantes dans les deux premiers domaines.

Ainsi les diplômés du domaine Sciences, technologies, santé ont des conditions d'emplois très favorables. De plus, ils exercent essentiellement au sein d'entreprises privées, secteur dans lequel les rémunérations sont les plus élevées. Aussi, ces diplômés sont plus souvent dans des entreprises ayant pour activités l'ingénierie et les études, secteur proposant des emplois plutôt qualifiés.

En Droit, économie, gestion, les diplômés ont un temps d'accès à l'emploi plus long que les diplômés des autres domaines, ainsi qu'un

salaires à l'embauche moins élevés. De même, le taux de chômage à dix-huit mois est plus important. En revanche, quand ils sont en emploi leurs conditions sont plutôt favorables, bien qu'elles n'atteignent pas celles des diplômés du domaine Sciences, technologies, santé.

A l'issue d'une licence pro d'Arts, lettres, langues et Sciences humaines et sociales, moins d'un diplômé sur deux occupe un emploi stable. En effet, 38 % des diplômés de Arts, lettres, langues ont signé des contrats précaires (intermittent du spectacle, CDD de moins de 6 mois...). Quant aux diplômés du domaine Sciences humaines et sociales, ils ont fréquemment créé leur activité (38 %). En outre, les débouchés très ciblés de la licence professionnelle Guide conférencier influencent mécaniquement les indicateurs du domaine. Cette licence professionnelle mise à part, la proportion de diplômés occupant des emplois relevant des professions intermédiaires ou des cadres avoisine celle des autres domaines. Cependant, plus de sept diplômés sur dix considèrent que leur emploi correspond à leur niveau de diplôme ainsi qu'à leur domaine de formation, proportion néanmoins inférieure à celle des autres domaines. De même, ils considèrent moins souvent que les compétences mises en œuvre dans leur emploi correspondent aux enseignements suivis (65 % contre 78 % pour les diplômés des autres domaines).

Insertion selon le régime d'inscription en licence professionnelle

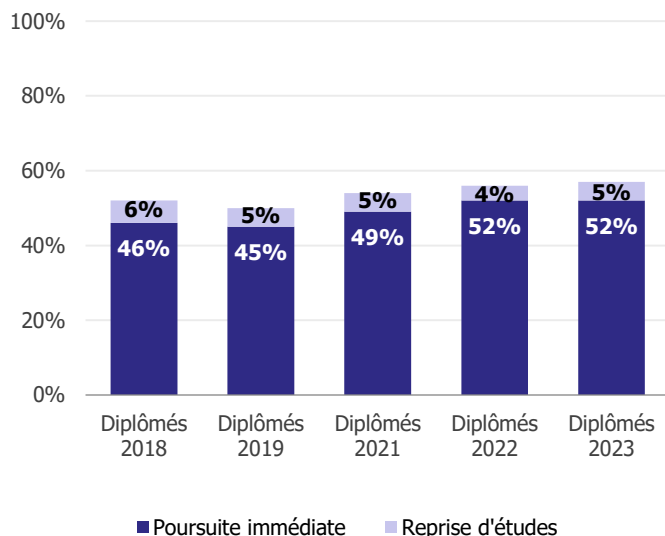
	Formation en apprentissage	Formation initiale classique
Effectif diplômés	1 079	121
Taux de poursuite d'études	56 %	39 %
Temps d'accès à l'emploi	2,7 mois	2,4 mois
Accès au premier emploi en 3 mois ou moins	64 %	70 %
Salaires moyens à l'embauche	1 920 €	1 865 €
Situation à 18 mois :		
Taux de chômage	14 %	26 %
Taux d'emploi stable	72 %	62 %
Part des PCS cadre	13 %	9 %
Part des PCS profession intermédiaire	66 %	59 %
Salaires moyens à 18 mois	2 131 €	2 204 €

Insertion selon le domaine de formation

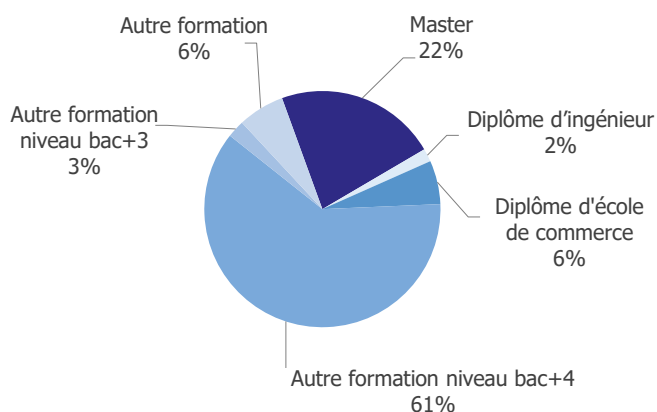
	Droit, économie, gestion	Sciences humaines et sociales et Arts, lettres et langues	Sciences, technologies, santé
Effectif diplômés	622	186	482
Taux de poursuite d'études	65 %	36 %	41 %
Temps d'accès à l'emploi	3,7 mois	3,2 mois	2,0 mois
Accès au premier emploi en 3 mois ou moins	53 %	62 %	74 %
Salaires moyens à l'embauche	1 843 €	1 871 €	2 010 €
Situation à 18 mois :			
Taux de chômage	21 %	16 %	9 %
Taux d'emploi stable	76 %	42 %	78 %
Part des PCS cadre	13 %	16 %	19 %
Part des PCS profession intermédiaire	58 %	31 %	73 %
Salaires moyens à 18 mois	2 081 €	2 136 €	2 252 €

Les études après la licence professionnelle

Poursuite d'études après une licence professionnelle depuis 5 ans



Etudes suivies immédiatement après la licence professionnelle



Plus de la moitié des diplômés prolongent leur parcours de formation immédiatement après l'obtention du diplôme, confirmant la tendance observée depuis quelques années.

Comme pour les promotions précédentes, les apprentis poursuivent plus souvent des études que les diplômés en formation initiale classique (56 % contre 39 %). De plus, pour les apprentis, le choix de prolonger son parcours de formation semble fortement lié à la perspective d'un nouveau contrat d'apprentissage. En effet, la plupart choisissent de nouveau l'apprentissage pour leurs études (90 % contre 76 % pour les diplômés en formation initiale classique). Ils sont possiblement encouragés par leur entreprise d'accueil qui souhaite les garder en apprentissage. Et finalement, la plus forte poursuite d'études des apprentis explique en partie les écarts entre domaines : en Droit, économie, gestion, les inscriptions immédiatement après le diplôme sont bien plus fréquentes (65 % contre 39 %). Et, dans ce domaine, 88 % des diplômés ont suivi leur licence professionnelle en apprentissage.

Lorsqu'ils poursuivent des études, les diplômés de licence professionnelle s'inscrivent majoritairement dans des formations d'écoles spécialisées, conduisant pour la plupart à un diplôme de niveau bac + 5, c'est particulièrement le cas des diplômés de Droit, économie, gestion.

Un quart des diplômés poursuivent en master, le plus souvent dans un autre établissement (72 %). Les diplômés du domaine de Sciences humaines et sociales choisissent plus souvent ce type de diplôme (59 %), et le suivent plus souvent à l'université Gustave Eiffel.

1 Taux de chômage au sens du BIT - Ensemble des moins de 25 ans.
www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001688536#Telechargement

Source et méthodologie

Source :

Enquête téléphonique et électronique, 18 mois après l'obtention du diplôme.

Champ :

Diplômés de licence professionnelle en 2022, soit 1 429 diplômés.

Taux de réponse :

74 % pour l'ensemble des diplômés.

Méthodologie :

L'insertion est évaluée pour les diplômés n'ayant pas obtenu d'autres diplômes, soit 1 040 diplômés.

Définitions

Taux de poursuite d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

Taux de reprise d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation après une année d'interruption.